



Compte-rendu de la réunion plénière de concertation relative à l'application du RIFSEEP aux Architectes et Urbanistes de l'Etat (AUE)

30 Août 2016

Le but de cette réunion était d'informer les OS sur la mise en application du RIFSEEP pour les AUE au 1^{er} janvier 2016.

Présents pour l'administration :

- G.Chataignier
- D.Pailland
- R.Nigon
- C.Roy

Présents pour la CFDT :

- E.Husté
- F.Clauzon

Autres OS : UNSA et FO

La CFDT, en préalable, constate que le régime indemnitaire du corps des AUE, malgré les engagements du ministère en 2014, n'est toujours pas au même niveau que ceux des Administrateurs civils ou les IPEF. Pourtant, ils occupent les mêmes fonctions et sont au même niveau de recrutement.

La CFDT exprime sa déception quant à la mise en place du RIFSEEP.

La CFDT souhaite connaître le résultat de la consultation de la DGAFP sur la mise en œuvre ou non du RIFSEEP pour les filières exploitation et techniques.

Enfin, la CFDT constate que, malgré sa demande d'organisation de concertation sur ce thème depuis 1 an, nous sommes convoqués début août pour une réunion à la fin du mois et une mise en place au 1^{er} janvier 2017. Autant dire qu'il s'agit de la seule réunion de présentation du dispositif !

L'administration nous répond que la filière exploitation ne sera pas concernée par le RIFSEEP. En revanche, la filière technique se verra appliquer le RIFSEEP au 1^{er} janvier 2018 (dérogation par rapport à la date initiale du 01/01/17).

Pour rappel :

RIFSEEP= IFSE (correspond au parcours professionnel et investissement personnel) + CIA (engagement professionnel et manière de servir)

L'administration nous rappelle que la masse budgétaire est constante, donc la bascule de l'IFR vers le RIFSEEP s'effectue sans revalorisation du régime indemnitaire. Elle a fait le choix de ne pas abonder le CIA pour 2017.

La note de gestion est en cours de finalisation. Elle va être adressée au guichet unique puis soumise à l'avis du CTM avant la fin de l'année. En parallèle, un travail est effectué avec le ministère de la culture, qui gère également des AUE car la circulaire de 2014 impose une réglementation commune mais chaque ministère adapte sa gestion.

L'IFSE évolue au moment du changement de groupe de fonctions ($\pm 2400\text{€}$) et/ou du changement de grade (+2900€).

Il n'est pas prévu de revaloriser l'IFSE en cas de changement de poste pour un même niveau de fonction (on reste dans le même groupe).

L'ensemble des participants reconnaît l'utilité de clarifier les fonctions dans chacun des 4 groupes.

La CFDT est intervenue pour rappeler que la notion de management ne se limite pas au management hiérarchique mais concerne également le management de projet. L'administration répond qu'un travail est engagé sur ce thème.

Il n'y aura pas de perte de rémunération lors de la bascule.

Commentaires sur le projet de fiche type d'adhésion au RIFSEEP :

(http://www.cfdt-ufetam.org/carrieres/regind/rifseep_fiche_adhesion_aue_reunion_os_sept-2016.pdf)

- *Indemnité de fonction, sujétions et d'expertise (IFSE), groupe de fonctions :*
 - le groupe 4 des AUE correspond au groupe 3 des administrateurs civils (AC).
 - le groupe 3 des AUE correspond au groupe 2 des administrateurs civils.
 - le groupe 2 des AUE correspond au groupe 1 des administrateurs civils.
 - le groupe 1 des AUE ne comprend pas de fonctions exercées par des AC. Seuls 3 AUE et 200 IPEF tiennent ces fonctions.

La transposition qui sera effectuée pour les IPEF sera celle mise en œuvre pour les AUE.

Les emplois fonctionnels (carrière double) ne sont pas comptabilisés dans cette fiche.

- *Groupe de fonctions et montant financier*

- LA CFDT constate qu'il existe toujours un décalage de traitement entre AC et AUE sans parler des IPEF....
- Les groupes 1 et 2 affichent des montants de primes correspondant aux groupes 2 et 3 des AC.

Le grade n'intervient pas dans le montant des primes.

Pour la CFDT la valorisation professionnelle n'est pas mise en valeur et les attentes de revalorisation des AUE sont toujours déçues. Nous regrettons cet état de fait pour un corps à faible effectif à qui l'administration a fait miroiter des avancées dans ce domaine. Dans le cadre des nombreuses restructurations, nous nous inquiétons de connaître l'impact sur le RIFSEEP et donc sur la rémunération globale des agents ainsi que, par voie de conséquence, sur le déroulement de carrière.